

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 23 février 2016 portant création  
de l'escadron de gendarmerie mobile 20/1 de Rosny-sous-Bois**

NOR : INTJ1600658A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

L'escadron de gendarmerie mobile 20/1 de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) est créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 février 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la gendarmerie nationale,*  
D. FAVIER